

Syndicat National de l'Education Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE

Manuel CABRERA,
Secrétaire Départemental du Pas de Calais
30, résidence Poperen
62217 BEAURAINS
06.80.25.54.45
manuel.cabrera@snepfsu.net

Objet : demande de rencontre et d'intervention à propos du sport scolaire du second degré

Madame, Monsieur Le Député

Le sport scolaire du second degré rassemble un millions de jeunes, dont 400.000 filles. Les Associations Sportives des collèges et des lycées, fédérées par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), proposent tout au long de l'année scolaire - pour un coût modeste - des entraînements, des temps de découverte et d'initiation aux pratiques sportives et artistiques, des rencontres et des compétitions inter-établissements du plan local au niveau national, voire international.

L'engagement de tous ces jeunes dans une pratique volontaire, et derrière eux de leurs familles, montre toute la confiance et la satisfaction qu'ils placent dans ce dispositif original du service public d'éducation, organisé au sein et sous la responsabilité du Ministère de l'Education nationale.

Vincent PEILLON, Ministre de l'Education nationale, et George PAU-LANGEVIN, Ministre déléguée chargée de la réussite éducative ont rappelé dans leur lettre aux personnels du mois de juin 2012 à propos du sport scolaire que celui-ci « joue un rôle fondamental dans l'accès des jeunes aux sports et plus largement à la vie associative. C'est un élément de dynamisation et de cohésion des écoles et des établissements scolaires. Il doit être valorisé et développé ».

Le SNEP FSU, qui a recueilli près de 85% des voix des enseignants d'éducation physique et sportive lors des dernières élections professionnelles, s'est félicité de cette posture ministérielle tout comme il a apprécié les propos de Vincent PEILLON lors de l'Assemblée Générale de l'UNSS du 27 Septembre 2012.

Pour autant, le SNEP-FSU a exprimé sa déception face à l'absence de décisions concrètes attendues par la profession et rappelées dans « l'Appel pour un sport scolaire conforté et pérennisé », appel qui a reçu - à ce jour - plus de 10 000 signatures d'enseignants d'EPS qui ont été remises au Ministre.

Comme vous le savez, les professeurs d'EPS participent aux actions d'éducation en assurant deux missions indissociables pour lesquelles ils ont été recrutés : l'enseignement d'Education Physique et Sportive et l'animation du sport scolaire. Leur service est réparti entre les cours d'EPS et le sport scolaire pour lequel ils disposent d'un forfait horaire hebdomadaire de 3 heures dans leur service.

Face à des décisions locales fragilisant le sport scolaire en mettant en cause ce forfait de 3 heures (nombre de jeunes professeurs d'EPS titulaires de zone de remplacement en sont privés), il y a urgence à ce que paraisse un nouveau décret confirmant et pérennisant le forfait de 3 heures consacré au sport scolaire dans le service hebdomadaire de tous les enseignants d'EPS, comme s'y était engagé le Président de la République pendant la campagne électorale.

Nous souhaiterions vous rencontrer dans les meilleurs délais pour échanger sur cette question essentielle, au cœur de l'engagement d'une profession. Nous vous sollicitons également pour une intervention rapide auprès du Ministre de l'Education nationale en appui à notre demande.

Profondément attachés au service public du sport scolaire du second degré et dans l'attente d'une réponse que nous espérons rapide,

Veuillez agréer, Madame / Monsieur le Député, l'expression de nos sincères salutations.

Pour le SNEP FSU Départemental du Pas de Calais

* « *appel pour un sport scolaire conforté et pérennisé* » en pièce jointe à ce courrier.

Syndicat National de l'Education Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE

Manuel CABRERA,
Secrétaire Départemental du Pas de Calais
30, résidence Poperen
62217 BEAURAINS
06.80.25.54.45
manuel.cabrera@snepfsu.net

Objet : demande de rencontre et d'intervention à propos du sport scolaire du second degré

Madame, Monsieur le Sénateur

Le sport scolaire du second degré rassemble un millions de jeunes, dont 400.000 filles. Les Associations Sportives des collèges et des lycées, fédérées par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), proposent tout au long de l'année scolaire - pour un coût modeste - des entrainements, des temps de découverte et d'initiation aux pratiques sportives et artistiques, des rencontres et des compétitions inter-établissements du plan local au niveau national, voire international.

L'engagement de tous ces jeunes dans une pratique volontaire, et derrière eux de leurs familles, montre toute la confiance et la satisfaction qu'ils placent dans ce dispositif original du service public d'éducation, organisé au sein et sous la responsabilité du Ministère de l'Education nationale.

Vincent PEILLON, Ministre de l'Education nationale, et George PAU-LANGEVIN, Ministre déléguée chargée de la réussite éducative ont rappelé dans leur lettre aux personnels du mois de juin 2012 à propos du sport scolaire que celui-ci « joue un rôle fondamental dans l'accès des jeunes aux sports et plus largement à la vie associative. C'est un élément de dynamisation et de cohésion des écoles et des établissements scolaires. Il doit être valorisé et développé ».

Le SNEP FSU, qui a recueilli près de 85% des voix des enseignants d'éducation physique et sportive lors des dernières élections professionnelles, s'est félicité de cette posture ministérielle tout comme il a apprécié les propos de Vincent PEILLON lors de l'Assemblée Générale de l'UNSS du 27 Septembre 2012.

Pour autant, le SNEP-FSU a exprimé sa déception face à l'absence de décisions concrètes attendues par la profession et rappelées dans « l'Appel pour un sport scolaire conforté et pérennisé », appel qui a reçu - à ce jour - plus de 10 000 signatures d'enseignants d'EPS qui ont été remises au Ministre.

Comme vous le savez, les professeurs d'EPS participent aux actions d'éducation en assurant deux missions indissociables pour lesquelles ils ont été recrutés : l'enseignement d'Education Physique et Sportive et l'animation du sport scolaire. Leur service est réparti entre les cours d'EPS et le sport scolaire pour lequel ils disposent d'un forfait horaire hebdomadaire de 3 heures dans leur service.

Face à des décisions locales fragilisant le sport scolaire en mettant en cause ce forfait de 3 heures (nombre de jeunes professeurs d'EPS titulaires de zone de remplacement en sont privés), il y a urgence à ce que paraisse un nouveau décret confirmant et pérennisant le forfait de 3 heures consacré au sport scolaire dans le service hebdomadaire de tous les enseignants d'EPS, comme s'y était engagé le Président de la République pendant la campagne électorale.

Nous souhaiterions vous rencontrer dans les meilleurs délais pour échanger sur cette question essentielle, au cœur de l'engagement d'une profession. Nous vous sollicitons également pour une intervention rapide auprès du Ministre de l'Education nationale en appui à notre demande.

Profondément attachés au service public du sport scolaire du second degré et dans l'attente d'une réponse que nous espérons rapide,

Veuillez agréer, Madame / Monsieur le Sénateur, l'expression de nos sincères salutations.

Pour le SNEP FSU Départemental du Pas de Calais

* « *appel pour un sport scolaire conforté et pérennisé* » en pièce jointe à ce courrier.

Syndicat National de l'Education Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE

Vincent BOUCHE
Secrétaire Départemental Nord
38, bld Van Gogh
59650 Villeneuve d'Ascq
06.
vincent.bouche@snepfsu.net

Objet : demande de rencontre et d'intervention à propos du sport scolaire du second degré

Madame, Monsieur le Député

Le sport scolaire du second degré rassemble un millions de jeunes, dont 400.000 filles. Les Associations Sportives des collèges et des lycées, fédérées par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), proposent tout au long de l'année scolaire - pour un coût modeste - des entrainements, des temps de découverte et d'initiation aux pratiques sportives et artistiques, des rencontres et des compétitions inter-établissements du plan local au niveau national, voire international.

L'engagement de tous ces jeunes dans une pratique volontaire, et derrière eux de leurs familles, montre toute la confiance et la satisfaction qu'ils placent dans ce dispositif original du service public d'éducation, organisé au sein et sous la responsabilité du Ministère de l'Education nationale.

Vincent PEILLON, Ministre de l'Education nationale, et George PAU-LANGEVIN, Ministre déléguée chargée de la réussite éducative ont rappelé dans leur lettre aux personnels du mois de juin 2012 à propos du sport scolaire que celui-ci « joue un rôle fondamental dans l'accès des jeunes aux sports et plus largement à la vie associative. C'est un élément de dynamisation et de cohésion des écoles et des établissements scolaires. Il doit être valorisé et développé ».

Le SNEP FSU, qui a recueilli près de 85% des voix des enseignants d'éducation physique et sportive lors des dernières élections professionnelles, s'est félicité de cette posture ministérielle tout comme il a apprécié les propos de Vincent PEILLON lors de l'Assemblée Générale de l'UNSS du 27 Septembre 2012.

Pour autant, le SNEP-FSU a exprimé sa déception face à l'absence de décisions concrètes attendues par la profession et rappelées dans « l'Appel pour un sport scolaire conforté et pérennisé », appel qui a reçu - à ce jour - plus de 10 000 signatures d'enseignants d'EPS qui ont été remises au Ministre.

Comme vous le savez, les professeurs d'EPS participent aux actions d'éducation en assurant deux missions indissociables pour lesquelles ils ont été recrutés : l'enseignement d'Education Physique et Sportive et l'animation du sport scolaire. Leur service est réparti entre les cours d'EPS et le sport scolaire pour lequel ils disposent d'un forfait horaire hebdomadaire de 3 heures dans leur service.

Face à des décisions locales fragilisant le sport scolaire en mettant en cause ce forfait de 3 heures (nombre de jeunes professeurs d'EPS titulaires de zone de remplacement en sont privés), il y a urgence à ce que paraisse un nouveau décret confirmant et pérennisant le forfait de 3 heures consacré au sport scolaire dans le service hebdomadaire de tous les enseignants d'EPS, comme s'y était engagé le Président de la République pendant la campagne électorale.

Nous souhaiterions vous rencontrer dans les meilleurs délais pour échanger sur cette question essentielle, au cœur de l'engagement d'une profession. Nous vous sollicitons également pour une intervention rapide auprès du Ministre de l'Education nationale en appui à notre demande.

Profondément attachés au service public du sport scolaire du second degré et dans l'attente d'une réponse que nous espérons rapide,

Veuillez agréer, Madame / Monsieur le Député, l'expression de nos sincères salutations.

Pour le SNEP FSU Départemental du Nord

* « *appel pour un sport scolaire conforté et pérennisé* » en pièce jointe à ce courrier.

**Syndicat National de l'Education Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE**

**Vincent BOUCHE
Secrétaire Départemental Nord
38, bld Van Gogh
59650 Villeneuve d'Ascq
06.
vincent.bouche@snepfsu.net**

Objet : demande de rencontre et d'intervention à propos du sport scolaire du second degré

Madame, Monsieur le Sénateur

Le sport scolaire du second degré rassemble un millions de jeunes, dont 400.000 filles. Les Associations Sportives des collèges et des lycées, fédérées par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), proposent tout au long de l'année scolaire - pour un coût modeste - des entrainements, des temps de découverte et d'initiation aux pratiques sportives et artistiques, des rencontres et des compétitions inter-établissements du plan local au niveau national, voire international.

L'engagement de tous ces jeunes dans une pratique volontaire, et derrière eux de leurs familles, montre toute la confiance et la satisfaction qu'ils placent dans ce dispositif original du service public d'éducation, organisé au sein et sous la responsabilité du Ministère de l'Education nationale.

Vincent PEILLON, Ministre de l'Education nationale, et George PAU-LANGEVIN, Ministre déléguée chargée de la réussite éducative ont rappelé dans leur lettre aux personnels du mois de juin 2012 à propos du sport scolaire que celui-ci « joue un rôle fondamental dans l'accès des jeunes aux sports et plus largement à la vie associative. C'est un élément de dynamisation et de cohésion des écoles et des établissements scolaires. Il doit être valorisé et développé ».

Le SNEP FSU, qui a recueilli près de 85% des voix des enseignants d'éducation physique et sportive lors des dernières élections professionnelles, s'est félicité de cette posture ministérielle tout comme il a apprécié les propos de Vincent PEILLON lors de l'Assemblée Générale de l'UNSS du 27 Septembre 2012.

Pour autant, le SNEP-FSU a exprimé sa déception face à l'absence de décisions concrètes attendues par la profession et rappelées dans « l'Appel pour un sport scolaire conforté et pérennisé », appel qui a reçu - à ce jour - plus de 10 000 signatures d'enseignants d'EPS qui ont été remises au Ministre.

Comme vous le savez, les professeurs d'EPS participent aux actions d'éducation en assurant deux missions indissociables pour lesquelles ils ont été recrutés : l'enseignement d'Education Physique et Sportive et l'animation du sport scolaire. Leur service est réparti entre les cours d'EPS et le sport scolaire pour lequel ils disposent d'un forfait horaire hebdomadaire de 3 heures dans leur service.

Face à des décisions locales fragilisant le sport scolaire en mettant en cause ce forfait de 3 heures (nombre de jeunes professeurs d'EPS titulaires de zone de remplacement en sont privés), il y a urgence à ce que paraisse un nouveau décret confirmant et pérennisant le forfait de 3 heures consacré au sport scolaire dans le service hebdomadaire de tous les enseignants d'EPS, comme s'y était engagé le Président de la République pendant la campagne électorale.

Nous souhaiterions vous rencontrer dans les meilleurs délais pour échanger sur cette question essentielle, au cœur de l'engagement d'une profession. Nous vous sollicitons également pour une intervention rapide auprès du Ministre de l'Education nationale en appui à notre demande.

Profondément attachés au service public du sport scolaire du second degré et dans l'attente d'une réponse que nous espérons rapide,

Veuillez agréer, Madame / Monsieur le Député, l'expression de nos sincères salutations.

Pour le SNEP FSU Départemental du Nord

* « *appel pour un sport scolaire conforté et pérennisé* » en pièce jointe à ce courrier.



APPEL des enseignants d'EPS à Vincent PEILLON, ministre de l'Education Nationale et à George PAU-LANGEVIN, ministre déléguée, chargée de la réussite éducative

Le sport scolaire du second degré doit être conforté et pérennisé !

Monsieur le Ministre, Madame la Ministre,

Dans votre lettre aux personnels de l'Education Nationale, vous avez souligné le rôle fondamental du sport scolaire et affirmé qu'il doit être valorisé et développé.

En tant qu'enseignants d'EPS - animateurs d'AS, coordonnateurs de district ou cadres de l'UNSS - dans les collèges et les lycées, nous assurons au sein des Associations Sportives scolaires et de l'UNSS l'encadrement de plus d'un million d'élèves licenciés. Notre engagement auquel vous faites appel pourra d'autant mieux se déployer que le service public du sport scolaire du second degré sera conforté par des décisions fortes :

- Confirmation du statut particulier de l'UNSS, élément constitutif du service public d'éducation, organisé sous forme associative au sein et sous la responsabilité de l'Education Nationale dont le Ministre doit continuer d'assumer la présidence au niveau national ainsi que les recteurs et DASEN au niveau académique et départemental. Le MEN doit continuer de prendre en charge les emplois de directeur et de directrice des services de l'UNSS ; il doit être mis fin au détachement des cadres de l'UNSS qui doivent être affectés auprès des autorités concernées du MEN.
- Parution d'un nouveau décret confirmant et pérennisant le forfait de 3 heures consacré au sport scolaire dans le service hebdomadaire de tous les enseignants d'EPS.
- Rétablissement de la subvention de fonctionnement allouée à l'UNSS par le MEN au moins à son niveau de 2010 et des 4 postes de cadres supprimés à la rentrée 2011 ; reconnaissance officielle de la fonction de coordonnateur de district.
- Adoption d'un Plan National de Développement 2012-2016 qui conforte les principes fondamentaux et le sens de l'UNSS, centrés sur la rencontre sportive et la formation de Jeunes Officiels et qui promeut le fonctionnement démocratique à tous les niveaux.

Le sport scolaire du second degré contribue fortement à l'intégration, à la réussite et à l'émancipation des filles et des garçons. Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, en répondant positivement aux attentes de la profession, vous lui donnerez les moyens de son dynamisme et de son rayonnement au sein et au service de l'Ecole de la République.